

# Data Redact

## Le droit à l'oubli

L'Article 17 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur en mai 2018, stipule que les individus disposent du Droit à l'effacement (Droit à l'oubli) ; c'est-à-dire du droit de faire effacer leurs données personnelles et d'empêcher leur traitement dans des circonstances spécifiques, par exemple :

- Les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles ont initialement été recueillies ou traitées.
- L'individu retire son consentement
- L'individu s'oppose au traitement et aucun intérêt légitime supérieur ne justifie la poursuite du traitement
- Les données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite (ou contraire aux principes du RGPD).

Il incombe à l'entreprise de faire un choix pour tous les systèmes contenant des données personnelles. L'entreprise peut

- refuser le droit à l'oubli (et établir un point de vue juridique justifiant cette position)
- supprimer directement les données sur demande;
- prévoir des périodes de conservation avec un système de suppression périodique

## Data Redact : qu'est-ce que c'est ?

Data Redact permet aux entreprises de supprimer les données sensibles ou permettant l'identification de la personne, sans supprimer l'enregistrement en intégralité. Le processus s'en trouve simplifié et moins intrusif.

Les produits existants suivent la voie du blocage d'accès pour le traitement ou de l'archivage perpétuel. Aucune de ces deux méthodes ne permet aux entreprises de se conformer à cet aspect du RGPD.

Data Redact est une application SAP Fiori liée à Data Disclose, qui gère la recherche et la récupération des données personnelles. Grâce à cette application liée, les données récupérées peuvent être soumises pour rédaction de sorte à empêcher l'identification.

Les données sont véritablement supprimées aux fins d'identification, ce qui vous permet de respecter la législation et le droit à l'oubli de l'individu. Néanmoins, dans la mesure où les informations restent présentes dans le système, vous pouvez générer des rapports comme d'habitude, mais en utilisant les données requises ayant fait l'objet d'une rédaction.

## Comment ça marche

1

Les enregistrements identifiés dans Data Disclose ou Data Retain sont soumis pour rédaction.

2

Il convient de faire appel à un autre rôle utilisateur pour recevoir ces soumissions dans Data Redact, passer en revue les informations et exécuter la rédaction en temps réel.

3

Un journal d'audit est conservé pendant une durée d'un mois, après quoi il est supprimé automatiquement.